



Référence : HPC1073
Détartrant des Chaudières Alimentaire

Pour robinetteries, échangeurs, canalisations, vannes...

Description et domaine d'application :

Produit préconisé pour le détartrage de canalisations et des évaporateurs, des échangeurs thermiques, des serpentins, des chaudières à vapeur, des vannes, des canalisations, des évaporateurs.
Permet d'éliminer les calcaires déposés sur les carrelages, porcelaines, céramiques, bassins de natation, tours de refroidissement, autoclaves, abattoirs, etc..
Peut-être utilisé en milieu agro-alimentaire conforme au Décret n° 73-138 du 12 février 1973 et de l'arrêté du 08/09/1999 et ses modifications relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant être en contact avec les denrées alimentaires. Elimine également les carbonates et les sels minéraux, les dépôts de ciment ou de calcaire. Il réduit les délais de mise en oeuvre ou de remise en état.

-Mode d'emploi :

HPC1073 s'emploie pur ou dilué : jusqu'à 5 fois son volume d'eau. Il s'applique à la brosse ou en bain dans un bac antiacide. Après traitement, un rinçage à l'eau est nécessaire

Sur des surfaces: Appliquer le produit sur la surface humide, pulvériser le produit dilué dans l'eau à raison de 10% sur la surface à traiter. Laisser agir 1 minute puis frotter à l'aide d'une éponge ou d'une brosse selon le cas. Rincer abondamment à l'eau. Répéter l'opération, si nécessaire.

Dans un circuit : Incorporer le produit dilué dans l'eau à raison de 10% dans le bac dans le circuit. Laisser circuler dans la canalisation à vide pendant 1 heure environ. puis vidanger ou effectuer trois rinçages à l'eau potable.

-Caractéristiques techniques :

-Aspect Liquide
-Couleur incolore
-Odeur Piquante
-Densité 1.10 +/- 0.01
-pH <1

-Agressivité : Ne pas utiliser sur l'aluminium, même anodisé, ni sur les métaux ferreux.
Sur tout autre support, un essai est nécessaire avant l'utilisation.

-Conditionnement:

Bidon de 5L. Carton de 4 bidons.

SYNAPSE déclaration 260910.1
UFI : 7FA0-40X7-900D-VN1M

